



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE - Agenzia per la promozione all'estero e
l'internazionalizzazione delle imprese italiane

Bureau de Dakar

AVIS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL AU SENEGAL AVEC CONTRAT DE TRAVAIL INDÉTERMINÉ

Le Directeur de l'Agence ICE siège de Dakar, Alessandro Gerbino :

VU

Le Décret n° 18549/21178 daté du 7 Septembre 2015 par lequel ont été approuvés les Statuts de « l'Agence pour la Promotion à l'Étranger et l'Internationalisation des Entreprises Italiennes » et en particulier l'article 12, alinéa 3 dans lequel on indique que l'Agence ICE agit à l'Étranger à travers ses unités opérationnelles installées dans le cadre des Représentations Diplomatiques et Consulaires.

COMPTE TENU

de l'article 14, alinéa 4 desdits statuts dans lequel, il est indiqué que ICE-Agence peut se doter de personnel embauché au niveau local pour les exigences des unités opérationnelles, conformément à ce qui est disposé par l'article 14, alinéa 25 de la loi instituant ICE Agence, dont le rapport de travail est soumis aux normes et coutumes locales.

MET À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC

qu'elle entame une procédure de sélection pour le recrutement à durée indéterminée de 1 Assistant Analyste de Marché (M1) avec une période d'essai de 90 jours - Le lieu de travail sera établi au siège de ICE-Agence de Dakar.

1. CRITERES GENERAUX D'ADMISSION

Peuvent participer aux épreuves les candidats satisfaisant aux suivantes prescriptions :

- 1) à la date du présent avis avoir atteint l'âge de 18 ans ;
- 2) être titulaire du titre d'étude suivant : licence
- 3) avoir eu au moins trois ans d'expérience dans l'exécution de tâches de nature commerciale / gestion en ajoutant une certification appropriée/CV. D'autres expériences professionnelles pourront être évaluées positivement en fonction de la pertinence qu'elles ont par rapport à la position objet du présent appel à candidatures ;
- 4) avoir la résidence fiscale au Sénégal ;
- 5) avoir une parfaite maîtrise des langues italienne et française ;

- 6) la connaissance de la langue anglaise constituera un atout majeur.
- 7) de précédentes collaborations avec l'Agence ICE seront considérées à titre préférentiel.

Les conditions définies aux points 1, 2,4 doivent nécessairement être assurées à la date d'échéance établie au point 3 successif, pour la présentation des demandes d'admission.

2. DESCRIPTION DES TACHES DE ASSISTANT ANALYSTE DE MARCHÉ'

Les taches seront effectuées sur la base des instructions du Directeur de ICE à Dakar. L'assistant analyste de marché aura principalement comme mission celle de supporter le Bureau de ITA/ICE Dakar : A) dans la mise au point de l'activité de promotion du Made in Italy et B) dans l'assistance des Entreprises Italiennes à l'accès au marché sénégalais et des pays de compétence de l'Agence .

Les tâches assignées seront afférentes à :

- 1) la planification, l'organisation et la coordination des foires et divers évènements de promotion tels que les séminaires, ateliers (workshops), réunions, missions et délégations commerciales à partir de l'Italie et vers l'Italie ;
- 2) la préparation et l'administration du budget destiné aux activités de promotion ;
- 3) la réalisation d'analyses et recherches de marché pour divers secteurs industriels ;
- 4) l'assistance aux entreprises italiennes désirant pénétrer aussi bien le marché sénégalais que les compagnies locales intéressées aux produits, sociétés et investissements italiens ;
- 5) répondre aux requêtes d'Entreprises Italiennes et des pays concernés ;
- 6) les négociations avec les fournisseurs et la rédaction des documents connexes tels que les contrats ;
- 7) la transmission d'informations commerciales et techniques, informations sur les taxes douanières, les statistiques et les échanges extérieurs ;
- 8) le maintien des contacts, le contrôle et le soutien des éventuels points de correspondance, Desks thématiques ou Observatoires-Pays sur instruction du Directeur d' ICE à Dakar ;
- 9) effectuation de travaux de secrétariat en appui à l'activité courante ;
- 10) support à l'Agence ICE de Dakar relativement à d'autres tâches assignées par le Directeur

3. PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION

Les demandes d'admissions aux tests devront être présentées au plus tard le 1 juin 2026 à 12h00 :

- manuscrites, sur papier libre et sous pli fermé, en indiquant sur l'enveloppe le code du présent appel à candidatures ITA 001/26 à l'adresse de :

ICE (ITA-Italian Trade Agency)-Bureau de Dakar-Section Promotion des Échanges de Ambassade d'Italie à Dakar.
Rue Alpha Hachamiyou Tall cp.18524-BP.348

- ou par email à l'adresse suivante : dakar@ice.it en indiquant dans l'objet de l'email, l'identifiant du présent appel à candidatures public : ITA001/26

Dans la demande d'admission aux tests, les candidats déclareront sous leur propre responsabilité (UTILISER LE MODELE CI-JOINT) :

- a. Nom de famille, prénom, date et lieu de naissance, résidence, téléphone ;
- b. Adresse de poste électronique (e. mail) à laquelle d'éventuelles communications peuvent être envoyées ;
- c. D'être fiscalement résidents au Sénégal (pour les non Sénégalais d'être en possession de la carte de résidence ;
- d. Les éventuelles condamnations pénales y compris celles prononcées à l'étranger ;
- e. Le titre d'étude ou diplôme dont ils sont en possession ;
- f. Les expériences professionnelles dont ils sont en possession, en soulignant les tâches de nature commerciale / gestion;
- g. D'avoir une excellente connaissance des langues italienne et française ;
- h. Son propre niveau de connaissance de la langue anglaise.

3.1- PIÈCES-JOINTES

À cette déclaration devront être ajoutées aussi les pièces jointes :

- 1) Document d'Identité en cours de validité ;
- 2) Curriculum vitae mis à jour et en Italien avec indication *Autorizzo il trattamento dei miei dati personali, ai sensi del D. lgs. 196 del 30 giugno 2003* , et signé en original;
- 3) Éventuelles références d'anciens employeurs.

4. EXCLUSIONS DES PROCEDURES DE SELECTION

Seront exclues des tests de sélection :

- 1) Les demandes desquelles il ne résulte pas toutes les conditions obligatoires prescrites dans le précédent point 1 intitulé CRITERES GENERAUX D'ADMISSION ;
- 2) Les demandes privées de la souscription autographe et des pièces-jointes au point 3.1 ;
- 3) Les demandes présentées après le délai fixé au précédent point 3 ;
- 4) Le demandes incomplètes selon ce qui est décrit au précédent point 3 intitulé 'Présentation Des Demandes d'Admission'

5. EVALUATION DES TITRES ET DE L'ENTRETIEN

L'ITA de Dakar, s'appuyant sur l'expertise d'une commission interne expressément constituée (ce commission sera composé d'au moins 3 membres sélectionnés dans le personnel statutaire d'institutions italiennes au Sénégal), examinera les candidatures reçues en acceptant seulement celles présentant les critères généraux requis définies au point 1. "Critères Généraux d'Admission".

Ladite commission évaluera la qualité des titres d'étude obtenus (notes, matières étudiées, d'éventuels diplômes post-maîtrise ou master universitaire) l'expérience professionnelle (structure auprès de laquelle l'expérience a été acquise, type d'activité, références, durée, etc.) et établira la liste des candidats déclarés admis aux tests de sélection.

Au moment de l'évaluation des CV sera attribuée une notation maximale de 30 points dont :

- une note maximale de 15 points pour les titres d'étude.
- aux expériences de travail antérieures seront attribuées un maximum de 15 points

Un seuil minimum de 20 points est fixé pour accéder à la phase successive de la sélection.

Le résultat de cette évaluation sera communiqué à tous les candidats retenus admissibles.

La convocation pour les tests de sélection sera envoyée par courrier électronique à l'adresse déclarée par le concurrent au moment de la demande. Les tests se dérouleront au siège d'ITA de Dakar, et seront subdivisées en épreuves écrites/pratiques, épreuves orales et de langue.

L'objectif de tests sera d'évaluer les connaissances en matière économique et commerciale, statistique, linguistique et les capacités dans l'utilisation des principaux softwares de la suite Office ainsi que l'aptitude à la résolution de problèmes et les capacités relationnelles.

Les candidats ne peuvent pas être remboursés des frais éventuellement soutenus pour se présenter aux entretiens.

Aux épreuves d'examen une notation maximale de 70 points sera attribuée et distribuée de la manière qui suit :

Épreuves écrites en langue italienne - 35 points au total :

- Connaissances en matière économique et commerciale notation maximale de 15 points
- Statistique, notation maximale de 5 points
- Linguistique, notation maximale de 15 points

Un seuil minimal de 25 points est fixé pour accéder à la phase successive de la sélection. Les épreuves écrites se dérouleront le 18 juin 2026.

Épreuves orales en italien, français et anglais (facultatif) et épreuves pratiques : 35 points en total – (date à définir) :

- Simulation de cas pratiques - Résolution de problèmes - notation maximum de 20 points
- Connaissances linguistiques orales Italien – Français – Anglais (facultatif) notation maximum de 10 points
- Capacité dans l'utilisation des principaux softwares Office, notation maximale de 5 points.

6. CLASSEMENT FINAL

Le classement sera donné par la commission examinatrice immédiatement après la conclusion de la phase des épreuves d'examen. Seront retenus aptes au classement, les candidats qui auront obtenu une notation minimale de 75/100 et sera ainsi sélectionné le candidat qui aura accumulé le plus grand nombre total de points.

La note relative sera attribuée par jugement unanime du jury d'examen.

En cas d'égalité dans la notation, le candidat plus jeune d'âge sera sélectionné, tel que prévu par la loi n° 127/97 et ses successives modifications.

Le Responsable d'ICE Dakar, ayant constaté la régularité de la procédure de sélection, approuve le classement pour les actes consécutifs. Le classement est immédiatement mis en vigueur et pourra être utilisé en cas de désistement ou d'exclusions survenues. Il est à noter que la sélection n'est pas en soi une garantie de l'attribution de la position de travail mais plutôt de l'inscription dans un classement. Une notification sera envoyée aux candidats par poste électronique, une fois que la procédure d'inscription sera terminée

Le classement pourra avoir une durée de validité de deux ans.

7. CONSTITUTION DU RAPPORT DE TRAVAIL

La constitution du rapport de travail est subordonnée à l'obtention de l'autorisation de la part du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale. En cas de non obtention de l'autorisation, le candidat est exclu du classement.

Le rapport de travail se constituera sur la base d'une stipulation de contrat à temps indéterminé, entre l'employeur en la personne du Directeur du Bureau ITA de Dakar et du candidat récipiendaire de la sélection. L'entrée en vigueur du contrat est subordonnée à la contresignature du Chef de Mission.

Le traitement économique prévoit une rémunération en XOF égale à 1500,00 euros nets par mois pour 12 mensualités à l'année .

Le candidat récipiendaire devra produire la suivante documentation:

- a) Certificat de naissance
- b) Certificat de nationalité
- c) Certificat médical de saine constitution physique
- d) Diplômes ou titres d'étude figurant sur le curriculum vitae.

La certification dont il est question aux points a), b), c) devra être présentée obligatoirement dans un délai 15 jours à partir de la date de communication de l'attribution de la position de la part d'ICE Dakar. La documentation restante devra être présentée avant la stipulation du contrat.

Si de successifs contrôles devaient faire apparaître la non véracité du contenu des déclarations substitutives, l'intéressé s'exposerait aux sanctions pénales visées à l'article 76 dudit Décret du Président de la République n° 445/2000, en perdant immédiatement l'emploi et tout autre bénéfice éventuellement obtenu sur la base de la déclaration mensongère.

8. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

La présentation des demandes de participation à la sélection de la part du candidat implique le consensus au traitement des propres données personnelles, y compris celles dites sensibles aux soins du staff préposé à la garde et conservation des demandes et à l'utilisation des mêmes documents pour le déroulement des procédures relatives aux concours.

9. CLAUSE DE SAUVEGARDE

Le siège de ICE de Dakar se réserve de révoquer l'appel à candidatures pour de graves raisons d'opportunité évaluées de manière discrétionnaire. Le siège se réserve en outre la faculté de ne pas procéder au recrutement s'il y a défaut de candidats en possession des conditions adéquates et à l'indisponibilité de ressources financières pour la couverture des coûts de la charge

10. CODE ETHIQUE ET COMPORTEMENTAL

Les candidats retenus sont obligés de se conformer au code éthique et de comportement professionnel de l'Agence ICE qui constitue partie intégrante du contrat de Travail.

Alessandro Gerbino
Responsable ICE de Dakar

LE PRÉSENT AVIS EST PUBLIÉ SUR LE SITE WEB DU SIÈGE D'ICE À DAKAR ET AU
TABLEAU D'AFFICHAGE DE L'AMBASSADE D'ITALIE À DAKAR

DECLARATION SUBSTITUTIVE

Je soussigné nom, prénom, date et lieu de naissance, résidence, téléphone,

DECLARE SOUS MA PROPRE RESPONSABILITE

- que l'adresse de poste électronique (e-mail) auprès de laquelle seront envoyées d'éventuelles communications est la suivante :
- être de saine et robuste constitution physique ;
- être fiscalement résident au Sénégal (et pour les non-sénégalais être en possession du permis de séjour et de travail pour tout la durée du contrat ;
- n'avoir pas de condamnations pénales y compris celles prononcées à l'Étranger ;
- posséder un titre d'étude équivalent au moins à celui indiqué au paragraphe 3 du point 1 de l'appel à candidatures ;
- avoir au moins 3 (trois) ans d'expérience dans l'effectuation de tâches de nature commerciale / gestion en ajoutant en pièce jointe une adéquate certification / curriculum vitae ;
- avoir une excellente connaissance des langues italienne et anglaise ;
- vouloir /ne vouloir (barrer une des 2 options) soutenir l'épreuve de langue anglaise.

En foi de quoi je délivre la présente déclaration

Date:

Signature: